

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je crois deviner le but de la motion du député d'Ottawa—Vanier. Je ne veux pas discuter du fond de la question, mais franchement, je ne connais pas le libellé de la motion qui semble porter sur un sujet très sérieux, fondamental et essentiel. Comme je ne participe pas aux discussions de la Chambre à ce sujet, j'hésite un peu à donner mon consentement.

Je pense que le leader parlementaire du gouvernement a eu raison de dire qu'il voulait d'abord discuter de cette suggestion avec les membres du caucus. Tous les partis se réuniront en caucus demain. Si nous constatons à ce moment-là que seulement un ou trois mots ont été changés, il est évident que le débat aura lieu.

Mais avant de savoir de quoi nous parlons, je refuse de donner mon consentement à l'aveuglette.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a donc pas consentement unanime. Revenons à l'ordre du jour.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, je veux simplement être sûr que la Chambre comprend bien pour quel motif vous demandez le consentement unanime. Il semble que certains députés pensent, à tort, qu'on demande le consentement unanime pour présenter une motion.

Le député d'Ottawa—Vanier demande le consentement unanime pour revenir aux Affaires courantes afin de soumettre quelque chose à la présidence en vertu de l'article 52 du Règlement. La Chambre n'avait peut-être pas bien compris cela et c'est pour cela que je voulais faire cette mise au point. J'espère que nous aurons le consentement unanime.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): Je pensais que tout le monde savait, puisque le député d'Ottawa—Vanier a déjà demandé deux fois en deux jours la permission de présenter une motion afin d'obtenir un débat d'urgence en vertu de l'article 52 du Règlement. Je peux cependant demander le consentement unanime une autre fois. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. Revenons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Yorkton—Melville.

Le député de Thunder Bay—Atikokan pour un rappel au Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, si vous vous souvenez, la présidence a décidé il y a quelque temps que, à la suite du discours du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, la Chambre pouvait avoir une période de questions et d'observations de 10 minutes. La décision a été rendue après le moment normalement prévu pour que la Chambre interroge le député.

Puisque le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt est présent, je me demandais, monsieur le Président, si le moment serait bien choisi pour demander aux députés s'ils ont des questions à lui poser en acceptant, bien sûr, que cela ne modifie en rien l'ordre des interventions, notamment le tour du député de Yorkton—Melville.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre de la Justice et leader parlementaire du gouvernement.

M. Lewis: Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je peux dire que nous sommes toujours prêts à discuter du projet de loi en question. Le député qui voudrait maintenant que nous posions des questions à un autre député parce qu'il est à la Chambre en ce moment, a lui-même pris part à la décision de son caucus de proposer une motion d'acceptation qui a pour effet de retarder le débat. Je crois que le Nouveau Parti démocra-